

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 CLASSÉ CHASSABLE EXCEPTIONNELLEMENT

Sur décision du conseil d'administration, exceptionnellement le Lundi 9 septembre suivant l'ouverture générale, et uniquement ce lundi : **la chasse aux palombes et tourterelles est autorisée au sud de la D7N.**

La chasse et le tir des autres gibiers sont strictement interdit.

Cette décision pourra être remise en cause pour l'année suivante si des problèmes survenaient à la suite de cette ouverture exceptionnelle (plainte riverains, tas de cartouches non ramassées, etc.)

Le bureau